

## PERSONNE EN DANGER

---

Par Jules710 Postée le 14/11/2022 18:14

Quelles solutions quand une personne est seule avec sa dépendance, je suis témoin, on se fréquente et elle refuse toute démarche. Elle se met en danger. Aidez nous

---

### Mise en ligne le 16/11/2022

Bonjour,

Nous entendons votre inquiétude face à votre connaissance qui refuse toute démarche et qui se met en danger.

Soutenir une personne dépendante à l'alcool peut être en effet très douloureux car tant que la personne elle-même n'a pas décidé d'entrer en démarche de soins, il peut paraître difficile de l'aider. Néanmoins sachez que le fait que vous la fréquentez et qu'elle n'est pas seule représente déjà une aide précieuse. En effet, votre présence bienveillante peut lui indiquer que vous serez là quand il/elle sera prêt(e) au changement.

Bien souvent la motivation au changement intervient lorsque les inconvénients de la consommation dépassent les avantages. Même si pour l'entourage, il est difficile d'imaginer les bénéfices d'une consommation d'alcool, ceux-ci existent pour l'usager; cela peut par exemple lui procurer de l'apaisement ou la sensation d'oublier ses tracas ou ses souffrances ou lui permettre de s'évader...

Si vous sentez que le dialogue est possible avec votre proche, vous pouvez lui faire part de votre inquiétude en exprimant vos ressentis et pourquoi pas interroger les fonctions positives de sa consommation. Si vous sentez que le climat est favorable à l'échange, vous pouvez tenter de vérifier avec lui/elle si cette consommation n'a que des avantages ou si elle comporte quelques désagréments.

Si vous sentez que la situation est difficile pour vous et/pour les autres personnes faisant partie de son entourage, sachez qu'il existe des lieux appelés CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui reçoivent non seulement les usagers d'alcool mais aussi l'entourage. Vous pouvez y bénéficier d'une aide bienveillante pour vous aider dans vos questionnements et vous soutenir face à l'inquiétude que vous vivez quand votre proche se met en danger à cause de ses consommations. Des professionnels spécialisés en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) reçoivent sur rendez-vous. L'accueil est gratuit et confidentiel. N'hésitez pas à les solliciter pour des informations et/ou un rendez-vous.

Vous trouverez ci-après un lien vers des adresses de CSAPA au plus proche de votre domicile.

Nous vous glissons aussi le lien vers la rubrique "l'alcool et vos proches" de notre site internet où vous trouverez des conseils pour communiquer de manière apaisée avec votre connaissance quand le climat sera propice à cela.

Pour de l'écoute, du soutien ou de plus amples informations sur le dispositif de soins, n'hésitez pas à contacter nos écoutants. Ils sont disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin au 0980 980 930. L'appel est anonyme et non surtaxé. Vous pouvez aussi nous joindre par tchat depuis notre site internet de 14h à minuit.

Bien cordialement,

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES

---

### CSAPA DU PAYS HAUT - SITE DE VILLERUPT

53 rue Carnot  
54190 VILLERUPT

Tél : 03 82 89 92 24

Site web : [www.groupe-sos.org/structures/913/CSAPA\\_Pays\\_Haut](http://www.groupe-sos.org/structures/913/CSAPA_Pays_Haut)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Le mercredi après-midi.

COVID -19 : Août 2022: Accueil sur rendez-vous et sur place dans le respect des gestes de précaution.

Voir la fiche détaillée

### ANTENNE DU CSAPA BAUDELAIRE À FAMECK

4 rue de Touraine  
57290 FAMECK

**Tél : 03 82 59 29 73**

**Accueil du public : Sur rendez-vous.**

**Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf mercredi après-midi.**

**COVID -19 : Septembre 2022: sur rendez-vous, sur place. Port du masque obligatoire.**

Voir la fiche détaillée

## **CSAPA BAUDELAIRE**

**17 Place Turenne  
57100 THIONVILLE**

**Tél : 03 82 59 29 73**

**Site web : [www.ch-jury.fr](http://www.ch-jury.fr)**

**Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf mercredi après-midi**

**Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h**

**COVID -19 : Septembre 2022: Accueil assuré sur place avec ou sans rendez-vous, le port du masque est obligatoire.**

Voir la fiche détaillée

### **En savoir plus :**

- L'alcool et vos proches